



Provins, le 2.09.2026

Olivier Lavenka

Maire de Provins

*Vice-Président du
Conseil départemental
de Seine-et-Marne*

Envoi sous format dématérialisé (article L.2121-10 du CGCT)

Cher(e) collègue,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-14 du C.G.C.T, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil municipal le :

Le mercredi 9 septembre 2026 à 17 h

(Mairie - salle du conseil)

Ordre du jour :

- **Fixation du nombre des Adjointes et formalités annexes**

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA